



Licence 2 cercle privée pour soirée fermée sans vente de boisson

Par **Daouid**, le **11/10/2010** à **13:43**

Bonjour,

Je m'excuse de ne pas avoir classé ma question mais je ne sais pas où la mettre.

J'ai une question par rapport à la licence 2 cercle privée.

Nous avons une licence 2 (cercle privée) dans notre foyer étudiant qui fait partie de notre résidence étudiante.

Le foyer est géré par une association d'étudiants la semaine. Il est disponible en prêt le week end, pour des soirées privées.

Dans ce cas là, nous le réservons sans l'accès au bar, c'est-à-dire le bar est fermé à clé, et les tireuses déconnectées.

Sommes-nous soumis à la licence 2 ? Puisque nous n'achetons et ne vendons rien, et ramenons juste nos boissons et nourriture entre amis.

Merci d'avance

Cordialement.

Par **Domil**, le **11/10/2010** à **14:05**

Si vous avez cette licence, pourquoi demander si vous en avez besoin ?

Par **Daouid**, le **12/10/2010** à **07:53**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Nous avons cette licence pour l'utilisation du bar en semaine. Hors le week end, nous effectuons uniquement des soirées privées et sans l'utilisation du bar. Devons-nous nous soumettre à cette licence 2 ou sommes-nous libre d'emmener ce que l'on veut ?

Merci d'avance